

## **CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY DU 31 MARS 2021**

### **COMPTE-RENDU**

Le Conseil Municipal d'Amilly s'est réuni le mercredi 31 Mars 2021 à 18 heures.

Etaient présents : M. DUPATY, Maire, assurant la Présidence,  
M. BOUQUET, Mme FEVRIER, Mme BEDU, M. SZEWCZYK, Mme  
CARNEZAT, M. LECLOU, Mme TURBEAUX-JULIEN, M. CARRON-  
PERROUD,  
Adjoints au Maire  
M. ROLLION, Mme FOLY, M. LAVIER, Mme TINSEAU, M. FOURNEL, Mme  
FARNAULT, Mme MOLINA-AUBERT, Mme CARRIAU, Mme QUINTANA, M.  
SALL, M. PATRIGEON, Mme PENIN, M. VOLTEAU, M. DESPLANCHES,  
Mme HUTSEBAUT, Mme FOUBET, M. DAUNAY, M. GABORET, Mme  
PLICHON  
Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. ABRAHAM pouvoir à M. LAVIER  
Mme MUSLIN-BUREAU pouvoir à Mme TURBEAUX-JULIEN  
M. VERBEKE pouvoir à Mme FEVRIER  
M. RAISONNIER pouvoir à M. DUPATY  
Mme LOTTE pouvoir à M. GABORET

Madame FOUBET est élue Secrétaire de Séance.

### **I TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021**

Suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation et au transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties au 1er janvier 2021, le Conseil Municipal fixe les taux des taxes directes locales 2021 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 48,90 % (soit le taux communal 2020 : 30,34% + le taux départemental désormais perçu par la commune : 18,56 %)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 73,72 % (maintien du taux de 2020)

(Adopté à l'Unanimité)

### **II AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ENVIRONNEMENT**

1°) Est approuvée l'acquisition de la parcelle cadastrée AZ n°715 rue de la Libération, d'une superficie totale de 1.191 m<sup>2</sup>, au prix de 11.910 €.

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Dans le cadre de la préservation de l'espace naturel dans la Vallée du Loing, est approuvée l'acquisition de la parcelle cadastrée BL 119 située en zone humide au lieu-dit « Les Népruns », d'une superficie de 6.470 m<sup>2</sup>, au prix de 4.270 €.

(Adopté à l'Unanimité)

3°) Suite à l'enquête préalable menée par la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) pour vérifier la vacance de parcelles aux lieux-dits la Prairie d'Yonne et la Quarantaine (13 parcelles de prés ou de peupleraies pour une superficie totale de 15.544 m<sup>2</sup>), il est décidé de mettre en œuvre la procédure d'appréhension de biens présumés sans maître en vue de pouvoir incorporer ces parcelles dans le domaine communal.

(Adopté à l'Unanimité)

4°) Par délibération du 1er juillet 2020, la vente du terrain communal cadastré AB n°602, situé 163 rue Peynault, a été approuvée pour le prix de 33.880 € (soit 484 m<sup>2</sup> x 70 €/m<sup>2</sup>). Le plan de bornage faisant apparaître une superficie réelle de ce terrain de 476 m<sup>2</sup>, il est décidé de procéder à la cession de la parcelle AB n°602 pour un montant corrigé de 33.320 € (soit 476 m<sup>2</sup> x 70 €/m<sup>2</sup>).

(Adopté à l'Unanimité)

5°) Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 1er au 15 février 2021 et à l'avis favorable du Commissaire enquêteur, il est décidé de transférer d'office et de classer la rue des Alouettes dans le domaine public communal.

(Adopté à l'Unanimité)

6°) Est approuvé le classement dans le domaine public communal des parcelles cadastrées section CN n°747 et n°943, en tant que voie d'accès au restaurant scolaire de Viroy. Cette nouvelle voie est dénommée « Impasse de la Cheminée Peynault ».

(Adopté à l'Unanimité)

7°) Il est décidé de maintenir, pour l'année 2022, les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure applicables en 2021.

(Adopté à l'Unanimité)

8°) Le nouveau bâtiment construit en extension de la Maison des Associations au 3 rue du Progrès dans le Centre Bourg sera dénommé : « Salle Fernande PINKUS », en mémoire de la famille amilloise PINKUS, d'origine polonaise, déportée en 1943 en direction d'Auschwitz.

(Adopté à l'Unanimité)

### **III CULTURE**

Dans le cadre de la programmation prévisionnelle 2021/début 2022 – 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> saisons - du Centre d'Art contemporain des Tanneries, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer, avec les différents partenaires et artistes, les contrats de résidence, les conventions de prêts et de dépôts d'œuvres, les contrats avec les intervenants des rencontres publiques et conversations, les conventions de partenariat et tous documents nécessaires à la réalisation de cette programmation artistique et culturelle.

(Adopté à l'Unanimité)

### **IV COMMUNICATION**

Le Conseil Municipal approuve l'accueil sur la Commune d'un chantier de jeunes bénévoles européens en collaboration avec l'Association Concordia et le versement à celle-ci d'une participation financière de la Ville d'un montant de 4.840 € (sur un budget total du projet de 21.810 € TTC). Ainsi, en août prochain, de jeunes européens volontaires participeront au chantier de construction d'un observatoire à oiseaux à l'espace naturel des Savoies et des Népruns, ainsi qu'à des ateliers de création artistique autour des oiseaux au Centre d'art contemporain des Tanneries.

(Adopté à l'Unanimité)

## **V SPORTS**

Est approuvée l'organisation sur Amilly, par le Comité d'Organisation du Tour du Loiret Cycliste, de la 4<sup>ème</sup> et dernière étape du Tour du Loiret 2021, le dimanche 16 mai 2021. Un concours financier de la Ville sera versé à hauteur de 6.000 € pour l'organisation de cette manifestation.

(Adopté à l'Unanimité)

## **VI RESSOURCES HUMAINES**

1°) Suite à la réorganisation et pour répondre aux besoins des différents services de la Ville, il est décidé de :

CREER à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 :

- un poste de coordinateur du personnel d'entretien des bâtiments scolaires et de restauration à temps complet accessible à des candidats relevant du cadre d'emplois des rédacteurs (catégorie B) ou des adjoints administratifs (C) ;
- un poste de responsable du personnel d'entretien des bâtiments municipaux (hors scolaires) à temps complet accessible à des candidats relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (C) ;
- un poste de responsable bâtiment, à temps complet, accessible à des candidats relevant du cadre d'emplois des techniciens (catégorie B) ou des ingénieurs (A) ou justifiant d'une expérience confirmée ;
- un poste de technicien, adjoint au responsable du secteur cadre de vie à temps complet accessible à des candidats relevant du cadre d'emplois des techniciens (catégorie B) ou justifiant d'une expérience confirmée ;
- un poste de gestionnaire des marchés publics à temps complet accessible à des candidats relevant du cadre d'emplois des rédacteurs (catégorie B) ou des adjoints administratifs (C) ou justifiant d'une expérience confirmée ;
- un poste de gestionnaire des achats à temps complet accessible à des candidats relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (C) ou justifiant d'une expérience confirmée ;
- deux postes de chargés de mission aménagement du territoire à temps complet accessible à des candidats relevant du cadre d'emplois des rédacteurs (catégorie B) ou des adjoints administratifs (C) ou justifiant d'une expérience confirmée ;
- un poste de chargé de communication événementielle à temps complet accessible à des candidats relevant du cadre d'emplois des rédacteurs (catégorie B) ou justifiant d'une expérience confirmée rattaché au service Communication.

SUPPRIMER au 1<sup>er</sup> avril 2021 le poste d'instructeur des autorisations d'occupation des sols relevant du cadre d'emplois des rédacteurs (B)

SUPPRIMER au 1<sup>er</sup> juillet 2021 :

- le poste de responsable du service entretien-réception / cuisine centrale
- le poste d'adjoint au responsable du service entretien-réception

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Dans le cadre de la nouvelle réglementation relative à l'organisation du temps de travail des agents territoriaux, le Conseil Municipal confirme le mode de calcul des congés annuels et des jours de fractionnement et approuve la non reconduction, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, des congés supra légaux.

(Adopté à l'Unanimité)

3°) Le Conseil Municipal approuve le régime des astreintes appliqué à certains emplois communaux et fixe les modalités d'indemnisation et d'octroi de repos compensateur pour les agents concernés, conformément à la réglementation en vigueur.  
(Adopté à l'Unanimité)

4°) Il est pris acte de la présentation, aux membres du Conseil Municipal, du Plan de formation 2021 des agents de la Ville.

## **VII COMPTE RENDU DE DECISIONS**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de ses attributions déléguées (non soumis au vote) :

### **MARCHES DE TRAVAUX**

**Décision du 17/02/2021 : Conclusion du marché de travaux suivant :**

<b>Marché</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Montant € HT</b>
<b>Fourniture et pose de stores extérieurs et intérieurs dans divers bâtiments</b>	MENUISERIE DUNIS (45200 Montargis)	34.968,55

**Décisions des 25/01, 18/02, 23/02/2021 : Conclusion d'avenants aux marchés de travaux suivants :**

<b>Marché</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Montant de l'avenant € HT</b>	<b>Nouveau montant du marché HT</b>
<b>Construction d'un accueil périscolaire en Centre Bourg</b>			
Lot n°4 : Menuiseries extérieures	SUD METALLERIE (45680 Dordives)	+ 2.366,89	37.734,38
Lot n°10 : Chauffage-Ventilation Plomberie	LECLERC DESIRE (45700 Conflans-sur-Loing)	+ 17.763,16	172.263,16

<b>Marché</b>	<b>Objet de l'avenant</b>	<b>Montant € HT</b>
<b>Rénovation de la Maison PAUTRE</b>		
Lot n°02 ; Charpente bois	Avenant de transfert suite à la cession de fonds de commerce par la SAS MOUFFRON ET FILS au profit de l'EURL PRO PHIL BOIS (89330 Saint-Loup-d'Ordon) au 01/01/2021	Montant maintenu à 14.350,02

**Décision du 18/02/2021 : Résiliation du marché suivant :**

Marché	Titulaire	Montant € HT
<b>Conception et réalisation d'un orgue de tribune pour l'église de Saint-Firmin des Vignes</b>  Résiliation du marché à compter du 23/01/2021 suite à la liquidation judiciaire du titulaire	MANUFACTURE D'ORGUES THOMAS (Stavelot - Belgique)	683.049,04  (marché conclu le 18/01/2019)

**MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES**

**Décisions des 24/09 et 06/11/2020, des 20/01, 08/02, 15/02 et 22/03/2021 : Conclusion des marchés de fournitures et services et avenants suivants :**

Marché	Titulaire	Montant € HT
<b>Fourniture, mise en œuvre et maintenance d'une solution de dématérialisation des procédures de marchés publics</b>	AWS Avenue Web Systèmes (38100 Grenoble)	1.500 € HT pour l'année 2021  Passé par la Centrale d'achats APPROLYS CENTR'ACHATS
<b>Acquisition d'équipements informatiques et prestations associées</b>	BECHTLE DIRECT SAS (67120 Molsheim)	Accord cadre à bons de commande sans seuil minimum avec un seuil maximum de 50.000 € HT pour un an (jusqu'au 31/07/2021)  Passé par la Centrale d'achats APPROLYS CENTR'ACHATS
<b>Elagage et abattage d'arbres</b>	SAUVEGRAIN PAYSAGE (45200 Amilly)	Accord cadre à bons de commande sans seuil minimum avec un seuil maximum de 210.000 € HT pour une période de 24 mois
<b>Location, installation et maintenance de copieurs multifonctions neufs</b>	KONICA MINOLTA (18000 Bourges)	Accord cadre à bons de commande avec un seuil maximum de 213.000 € HT pour une durée de 48 mois
<b>Acquisition de nacelles élévatrices pour l'Espace Jean Vilar et le Centre d'Art contemporain des Tanneries</b>	ALGAN SIREC (45700 Pannes)	23.130,00 € HT

<b>Edition de l'ouvrage</b> <b>« Amilly, réinvention d'un centre-bourg »</b> Marché du 24/09/2020 + avenants des 06/11/2020 et 22/03/2021 : édition de 600 exemplaires pour la Ville	Les Editions de la Découverte (75013 Paris)	Montant total :  41.150 € HT  Soit 49.380 € TTC
---	---	---

Marché	Objet de l'avenant	Montant € HT
<b>Maintenance de l'orgue de l'église Saint-Martin</b>	Avenant de transfert du marché de maintenance de la Société EURL ATELIER BERTRAND CATTIAUX au profit de la Société ATELIER CATTIAUX OLIVIER CHEVRON (19120 Liourdres)	Accord cadre à bons de commande Maintien du seuil maximum de 22.000 € HT pour 4 ans

## DEMANDES DE SUBVENTIONS

**Décision du 09/02/2021 : Centre d'Art Contemporain des Tanneries** : demande de subvention auprès de la DRAC Centre, à hauteur de 11.000 €, **pour une résidence artistique territoriale de création et de production** dont le coût prévisionnel s'élève à 25.900 € TTC.

**Décision du 10/02/2021 : Site labellisé Espace naturel sensible des Savoies et desNépruns** : demande de subvention auprès du Département au titre des dépenses de fonctionnement 2021, à hauteur d'un montant de 23.200 € (représentant 80% du coût estimé des dépenses de 29.000 € HT).

**Décision du 19/02/2021 : Sécurisation des écoles – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) 2021**, pour la réalisation de travaux de sécurisation dans les groupes scolaires du Clos-Vinot et des Goths (clôtures, portails, visiophonie, alarmes), dont le coût prévisionnel s'élève à 189.114 € HT.

## INDEMNITES D'ASSURANCES

**Décision du 19/02/2021 : Acceptation de l'indemnisation d'assurance proposée par la SMACL**, d'un montant de 8.100 €, suite au vol d'un véhicule Renault Trafic de la Ville, survenu en février 2020 sur le parking du Dojo.

**Affiché le 06 Avril 2021**  
**Le Maire d'Amilly**

**Gérard DUPATY**